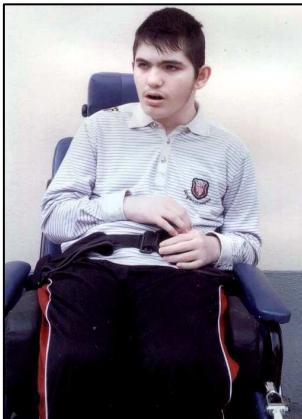


**INVITATION À LA PERMANENCE PARISIENNE  
DU COMITÉ DE SOUTIEN D'ARDI VRENEZI  
LE 19 OCTOBRE 2010  
DE 11H À 17H, PLACE EDOUARD HERRIOT, PARIS 7ÈME**

Madame la députée, Monsieur le Député,

Le comité de soutien local d'Ardi, avec l'appui de ses réseaux nationaux, vous invite à sa rencontre le 19 octobre 2010, place Edouard Herriot, à côté de l'Assemblée nationale, de 11h à 17h pour vous informer de la situation d'Ardi Vrenezi.

Vous pourrez notamment y découvrir un reportage effectué il y a quelques jours par un journaliste professionnel rendant compte du quotidien d'Ardi et rappelant ses conditions d'expulsion.



En effet, le mardi 4 mai 2010 à 10h, Ardi, jeune kosovar polyhandicapé, et sa famille ont été expulsés. Le lundi 3 mai à 21h, des policiers et des gendarmes ont fait irruption dans l'IEM où il était soigné. Munis d'une décision préfectorale d'expulsion, ils ont emmené avec eux le jeune, devant le personnel soignant choqué et impuissant. Après avoir passé la nuit au Centre de rétention administrative de Metz, il a été expulsé de France avec sa famille le lendemain matin par avion à destination du Kosovo. Les parents d'Ardi, qui souffre d'une maladie dégénérative du cerveau, avec un polyhandicap lourd et atteint d'épilepsie, étaient venus en France en 2008 dans l'espoir d'y faire soigner leur enfant qui ne pouvait pas bénéficier des soins nécessaires au Kosovo.

Aujourd'hui, le constat est grave : Ardi ne peut toujours pas bénéficier d'une prise en charge et de soins adéquats au Kosovo. Son état de santé se dégrade chaque jour davantage. Sa vie est en danger !

Nous sommes donc en désaccord total avec la position de la préfecture de Moselle d'après laquelle Ardi a des soins sur place. Cela a été infirmé par les médecins et des contacts aux Kosovo : les soins et médicaments sont inexistantes ou inaccessibles.

Malgré un contact avec Bernard Kouchner et l'apport de médicaments par le gouvernement, l'état de santé d'Ardi s'est aggravé et les médicaments envoyés sont devenus inopérants.

Nous demandons donc une enquête parlementaire indépendante pour analyser cette situation inacceptable, d'autant que depuis 1998, la loi protège les malades atteints de pathologies graves contre les expulsions et leur permet d'avoir un titre de séjour.

**Nous comptons sur vous le 19 octobre  
afin de vous expliquer de vive voix cette situation inacceptable !**

Blog d'Ardi : <http://blogardy.over-blog.com/>

Pour toute question :

Sylvaine Séré de Rivières (APF) : 01 40 78 69 60 – 06 07 40 16 65 sylvaine.sere-de-rivieres@apf.asso.fr